



**SIVOM de BOUSSIÈRES**  
**Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 14-03-2014**

Le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIERES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE.

**Étaient présents :** Claude VUAILLAT, Michel GUELLE, Daniel COMERÇON, Lily BAILLY, Bertrand ASTRIC, Alain FELICE, Gisèle ARDIET, Jean-Claude VILLATTE, Carlos MIGUEL, Paul CORNU, Bernard MARTELET

**Étaient présents sans pouvoir prendre part au vote :** -

**Étaient excusés :** Cédric BREVOT (procuration à M. MIGUEL)

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité.

M. Carlos MIGUEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h30.

### **1. Présentation du compte de gestion 2013 établi par le percepteur**

Le Président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Percepteur, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	37 095.07 €	33 702.36 €

**Excédent global de clôture : 3 392.71 €**

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2013 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le comité syndical à l'unanimité approuve le compte de gestion 2013.**

### **2. Présentation et approbation du compte administratif 2013**

Le Président donne lecture du compte administratif 2013. Il correspond en tout point au débat d'orientation budgétaire du 21 février 2014.

FONCTIONNEMENT	BP 2013	CA 2013
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>421 056.02 €</b>	<b>384 680.17 €</b>
Charges à caractère général	81 716.02 €	74 046.76 €
Charges de personnel	283 120.00 €	282 624.27 €
Charges d'élus et gestion courante	13 000.00 €	12 828.65 €
Charges financières (intérêts)	9 800.00 €	9 771.52 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	5 408.97 €
Virement à la section d'investissement	33 420.00 €	0.00 €

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>421 056.02 €</b>	<b>421 775.24 €</b>
Participation des communes	390 859.41 €	390 861.78 €
Prestations de services	12 975.00 €	14 717.68 €
Atténuation de charges	12 800.00 €	6 023.60 €
Remboursement assurances	1 215.57 €	1 215.57 €
Mandats annulés exercice antérieur	0.00 €	341.60 €
Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	1 500.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	3 908.97 €
Excédent antérieur reporté	3 206.04 €	3 206.04 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2013</b>	<b>CA 2013</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>59 573.93 €</b>	<b>63 225.22 €</b>
Remboursement d'emprunt (capital)	20 900.00 €	20 880.90 €
Immobilisations corporelles	14 560.00 €	14 321.42 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	3 908.97 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	24 113.93 €	24 113.93 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>59 573.93 €</b>	<b>29 522.86 €</b>
FCTVA	5 286.62 €	4 746.58 €
Excédent de fonctionnement (1068)	19 367.31 €	19 367.31 €
Emprunt	0.00 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	1 500.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	5 408.97 €
Virement de la section de fonctionnement	33 420.00 €	0.00 €

Puis le Président quitte la salle de conseil. Le comité syndical élit Madame Lily BAILLY Présidente de séance de vote du compte administratif.

La vue d'ensemble du compte administratif 2013 est la suivante :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalisation de l'exercice 2013	Section de fonctionnement	384 680.17 €	418 569.20 €
	Section d'investissement	39 111.29 €	29 522.86 €
Reports de l'exercice 2012	Report en section de fonctionnement	0.00 €	3 206.04€
	Report en section d'investissement	24 113.93 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>447 905.39 €</b>	<b>451 298.10 €</b>
Restes à réaliser 2013	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

La Présidente de la séance de vote du compte administratif fait procéder au vote du compte administratif.

**Le comité syndical à l'unanimité approuve le compte administratif 2013.**

### 3. Affectation des résultats de l'exercice 2013

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2013 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 37 095.07 € et un déficit d'investissement de 33 702.36 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (excédent)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
37 095.07 €	33 702.36 €	0.00 €	33 702.36 €	3 392.71 €

Le Président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 33 702.36 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2013, soit 3 392.71 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2014, au compte 002.

#### Le comité syndical à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2013.

### 4. Vote du budget primitif de l'exercice 2014

Le Président donne lecture du budget primitif 2014. Il correspond au débat d'orientation budgétaire du 21 février 2014, à l'exception d'un réajustement mineur des participations des communes pour la compétence « éclairage public » (actualisation du nombre de points lumineux), pour la compétence « secrétariat-comptabilité des communes » (actualisation de la répartition du nombre d'heures par commune) et pour la compétence « déneigement » (mise à jour du coût du déneigement pour l'hiver 2013-2014).

<b>FONCTIONNEMENT</b>	BP 2013	CA 2013	BP 2014
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>421 056.02 €</b>	<b>384 680.17 €</b>	<b>450 489.00 €</b>
Charges à caractère général	81 716.02 €	74 046.76 €	89 309.00 €
Charges de personnel	283 120.00 €	282 624.27 €	303 620.00 €
Charges d'élus et gestion courante	13 000.00 €	12 828.65 €	15 000.00 €
Charges financières (intérêts)	9 800.00 €	9 771.52 €	9 000.00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	5 408.97 €	6 000.00 €
Virement à la section d'investissement	33 420.00 €	0.00 €	25 960.00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>421 056.02 €</b>	<b>421 775.24 €</b>	<b>450 489.00 €</b>
Participation des communes	390 859.41 €	390 861.78 €	398 096.29 €
Prestations de services	12 975.00 €	14 717.68 €	11 000.00 €
Atténuation de charges	12 800.00 €	6 023.60 €	30 000.00 €
Remboursement assurances	1 215.57 €	1 215.57 €	2 000.00 €
Mandats annulés exercice antérieur	0.00 €	341.60 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Excédent antérieur reporté	3 206.04 €	3 206.04 €	3 392.71 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	BP 2013	CA 2013	BP 2014
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>59 573.93 €</b>	<b>63 225.22 €</b>	<b>95 102.36 €</b>
Remboursement d'emprunt (capital)	20 900.00 €	20 880.90 €	17 500.00 €
Immobilisations corporelles	14 560.00 €	14 321.42 €	43 900.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	3 908.97 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	24 113.93 €	24 113.93 €	33 702.36 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>59 573.93 €</b>	<b>29 522.86 €</b>	<b>95 102.36 €</b>
FCTVA	5 286.62 €	4 746.58 €	4 440.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	19 367.31 €	19 367.31 €	33 702.36 €
Emprunt	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	1 500.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	5 408.97 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	33 420.00 €	0.00 €	25 960.00 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2014.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	450 489.00 €	447 096.29 €
	Report exercice 2013	0.00 €	3 392.71 €
	<b>Total</b>	<b>450 489.00 €</b>	<b>450 489.00 €</b>
Section d'investissement	Crédits d'investissement	61 400.00 €	95 102.36 €
	Report exercice 2013	33 702.36 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2013	0.00 €	0.00 €
	<b>Total</b>	<b>95 102.36 €</b>	<b>95 102.36 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>545 591.36 €</b>	<b>545 591.36 €</b>

Le Directeur rappelle que la compétence « entretien général » est financée par 90 parts que se sont réparties les communes par délibération, chaque part correspondant à 1/15<sup>ème</sup> du temps de travail d'un agent à temps plein. Il donne l'évolution de la part depuis 2008.

Année	Montant de la part	% d'augmentation
2008	2 985 €	
2009	3 009 €	0,8%
2010	3 091 €	2,7%
2011	3 132 €	1,3%
2012	3 235 €	3,3%
2013	3 508 €	8,4%
2014	3 603 €	2,7%
	Moyenne	3,2%

Le Directeur précise que l'augmentation est plus élevée en 2013 à cause d'une augmentation trop faible les années précédentes. M. ASTRIC (Boussières) estime qu'une augmentation moyenne de 3.2% est trop importante, compte-tenu de l'inflation dont le taux est beaucoup plus faible.

Le Président lui répond que 75% des dépenses liées à la compétence « entretien général » sont les salaires dont les charges ont fortement augmentées. Une fois rajoutées les dépenses de remboursement d'emprunt et certains frais fixes, il reste très peu de possibilités pour réduire le budget. Par exemple, entre 2008 et 2014, les dépenses de téléphonie ont été divisées par deux, les dépenses d'assurance ont été réduites d'un tiers (avec une meilleure couverture).

Le Président fait procéder au vote de ce budget.

### Le comité syndical à l'unanimité approuve le budget primitif 2014.

## 5. Participation des communes en 2014

Le Président expose qu'en fonction des statuts du SIVOM mis à jour le 21 février 2014, des compétences prises par les communes et d'après les besoins des différents services pour leur fonctionnement, la répartition des frais par commune en 2014 est la suivante :

	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges
Entretien général	1 173 €	1 465 €		8 505 €	4 692 €	4 105 €	586 €	1 465 €		4 399 €
Entretien réseaux AEP				953 €				251 €		
Eclairage public			609 €	486 €	256 €			131 €	435 €	249 €
Maintenance info.				268 €	141 €			72 €		
Déneigement					158 €	187 €	83 €	81 €		154 €
Secrétariat							405 €	405 €		695 €
<b>Sous-Total Gestion</b>	<b>1 173 €</b>	<b>1 465 €</b>	<b>609 €</b>	<b>10 212 €</b>	<b>5 247 €</b>	<b>4 292 €</b>	<b>1 074 €</b>	<b>2 405 €</b>	<b>435 €</b>	<b>5 497 €</b>
Entretien général	13 239 €	16 549 €		95 981 €	52 955 €	46 336 €	6 619 €	16 549 €		49 646 €
Eclairage public			5 211 €	4 396 €	1 963 €			1 369 €	3 701 €	1 580 €
Relais Assistantes Mat.	172 €			784 €	396 €	463 €		208 €		382 €
Déneigement					816 €	806 €	294 €	355 €		700 €
Ditribution de gaz				0 €				0 €		
Entretien réseaux AEP				4 359 €				1 154 €		
Secrétariat							9 008 €	9 008 €		18 761 €
Maintenance info.				1 072 €	565 €			292 €		
<b>Sous-Total Compétences</b>	<b>13 411 €</b>	<b>16 549 €</b>	<b>5 211 €</b>	<b>106 592 €</b>	<b>56 695 €</b>	<b>47 605 €</b>	<b>15 921 €</b>	<b>28 935 €</b>	<b>3 701 €</b>	<b>71 069 €</b>
<b>TOTAL PAR COMMUNE</b>	<b>14 584 €</b>	<b>18 014 €</b>	<b>5 820 €</b>	<b>116 804 €</b>	<b>61 942 €</b>	<b>51 897 €</b>	<b>16 995 €</b>	<b>31 340 €</b>	<b>4 136 €</b>	<b>76 566 €</b>

Les titres émis pour les frais de gestion 2014 seront les suivants :

Gestion des services	2014	T1	T2	T3	T4
<b>Abbans-Dessous</b>	1 173 €	293,25 €	293,25 €	293,25 €	293,25 €
<b>Abbans-Dessus</b>	1 465 €	366,25 €	366,25 €	366,25 €	366,25 €
<b>Beure</b>	609 €	152,25 €	152,25 €	152,25 €	152,25 €
<b>Boussières</b>	10 212 €	2 553,00 €	2 553,00 €	2 553,00 €	2 553,00 €
<b>Busy</b>	5 247 €	1 311,75 €	1 311,75 €	1 311,75 €	1 311,75 €
<b>Larnod</b>	4 292 €	1 073,00 €	1 073,00 €	1 073,00 €	1 073,00 €
<b>Rancenay</b>	1 074 €	268,50 €	268,50 €	268,50 €	268,50 €
<b>Thoraise</b>	2 405 €	601,25 €	601,25 €	601,25 €	601,25 €
<b>Torpes</b>	435 €	108,75 €	108,75 €	108,75 €	108,75 €
<b>Vorges</b>	5 497 €	1 374,25 €	1 374,25 €	1 374,25 €	1 374,25 €
<b>Total</b>	<b>32 409 €</b>	<b>8 102,25 €</b>	<b>8 102,25 €</b>	<b>8 102,25 €</b>	<b>8 102,25 €</b>

Les titres du premier trimestre pour les compétences ayant déjà été émis sur la base de ceux de 2013, les trimestrialités 2014 seront les suivantes :

Compétences	2014	T1	T2	T3	T4	
<b>Abbans-Dessous</b>	13 411 €	3 347,25 €	3 354,58 €	3 354,58 €	3 354,59 €	
<b>Abbans-Dessus</b>	16 549 €	4 055,25 €	4 164,58 €	4 164,58 €	4 164,59 €	
<b>Beure</b>	5 211 €	1 526,50 €	1 228,17 €	1 228,17 €	1 228,16 €	
<b>Boussières</b>	106 592 €	27 028,83 €	26 521,06 €	26 521,06 €	26 521,05 €	
<b>Busy</b>	56 695 €	14 494,00 €	14 067,06 €	14 067,06 €	14 066,88 €	
<b>Larnod</b>	47 605 €	11 406,50 €	12 066,15 €	12 066,15 €	12 066,20 €	
<b>Rancenay</b>	15 921 €	3 069,89 €	4 283,70 €	4 283,70 €	4 283,71 €	
<b>Thoraïse</b>	28 935 €	6 782,72 €	7 384,07 €	7 384,07 €	7 384,14 €	
<b>Torpes</b>	3 701 €	815,75 €	961,75 €	961,75 €	961,75 €	
<b>Vorges</b>	71 069 €	15 770,45 €	18 432,71 €	18 432,71 €	18 433,13 €	
	Total	365 689 €	88 297,14 €	92 463,83 €	92 463,83 €	92 464,20 €

**Le comité syndical à l'unanimité autorise le Président à émettre les titres de recettes correspondant.**

## 6. Validation de la prestation de service déneigement pour l'hiver 2013-2014

Le Président expose qu'une convention de prestation de service déneigement pour l'hiver 2013-2014 a été passée entre le SIVOM de BOUSSIERES et les communes de Larnod et Rancenay, lors de la réunion du comité syndical du 14-12-2012.

Le coût de la prestation est le suivant :

Communes	Coût TTC
Larnod	993 €
Rancenay	377 €

Cette prestation est déjà intégrée dans la participation des communes de Larnod et Rancenay au point 5 de l'ordre du jour.

## 7. Actualisation des tarifs de l'entretien de l'éclairage public

Le Président rappelle que le contrat passé entre le SIVOM et M. GAUTHIER pour l'entretien de l'éclairage public comprend une formule de révision du tarif, applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La formule est la suivante :

$$P = P_0 \left( 0,15 + 0,85 \times \frac{ICHTrev - TS}{ICHTrev - TS_0} \right)$$

- P : Prix révisé
- P<sub>0</sub> : Prix à la date de signature du marché
- ICHTrev-TS<sub>0</sub> : dernière valeur de l'indice de coût salarial IME (charges comprises) connue à la date de remise des offres
- ICHTrev-TS : dernière valeur de l'indice connue au 1er décembre de l'année N pour la revalorisation de l'année N+1

Le tableau suivant donne les valeurs des indices utilisées dans le calcul du nouveau tarif :

Indice	01/12/2012	01/12/2013
ICHTrev-TS	111.4	112.3

L'application de la formule de révision donne le résultat suivant :

	01/01/2013	01/01/2014
<b>Tarif HT</b>	11.00 €	11.08 €

Soit une augmentation de 0.7 %.

Le Président propose une révision du tarif par point lumineux pour l'entretien du réseau, soit 11.08 € HT, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le nombre de points lumineux par commune est le suivant :

Communes	Points lum.
<b>Beure</b>	255
<b>Boussières</b>	216
<b>Busy</b>	95
<b>Thoraise</b>	68
<b>Torpes</b>	181
<b>Vorges</b>	75
Total	890

Les délégués du comité syndical concèdent que si l'entreprise GAUTHIER ne répond pas à toutes les attentes des communes, principalement au niveau des délais pour les devis, elle est de loin la moins chère de celles consultées et le travail d'entretien des points lumineux est bien fait.

**Le comité syndical à l'unanimité accepte la révision du tarif de l'entretien de l'éclairage public à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

## 8. Questions diverses